



Modifications d'emplois du temps

publié le 05/01/2016

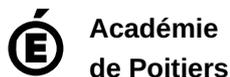
En raison des temps de formation nécessaires à la mise en place de la réforme du collège, les enseignants vont tous avoir obligatoirement plusieurs jours d'absence entre le 11 janvier et le 2 juin.

Afin de perturber le moins possible le fonctionnement du collège, des aménagements d'emplois du temps seront effectués autant que possible.

Toutefois, les heures de cours perdues ne pourront toutes être rattrapées : certaines journées seront allégées et des heures de permanence seront inévitables. Sachez que nous ferons tout pour les limiter, pour favoriser les remplacements entre collègues et assurer aux élèves une scolarité satisfaisante.

Merci de votre compréhension !

Madame POTTIER, principale du collège



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.